



Arrieres cotisations urssaf

Par **PAJOT**, le **24/02/2010** à **14:40**

Bonjour, radié au 25 mai 1990, je suis poursuivi depuis des années par l'Urssaf qui me réclame maintenant des cotisations sur les 2 derniers trimestres de 1990 et sur le 1er trimestre de 1991. Est-ce légal dans la mesure où l'Urssaf m'a adressé en 1994 un document attestant de la prise en ma radiation au 25 mai 1990 (date qui figure sur le relevé RCS officiel). J'ai pris contact avec l'Urssaf qui m'a fait savoir qu'il était normal de me réclamer des cotisations postérieures à ma cessation d'activité. le dialogue étant très difficile avec eux, j'ai du mal à obtenir des comptes exacts. Merci pour votre réponse.